



PROCÈS-VERBAL
COMITÉ DE PARTICIPATION DES PARENTS
LE 2 MAI 2018

Présidence :	J. Hamels, membre du c.é. à l'é.s.p. De La Salle
Conseillère scolaire membre du Comité :	M. Godbout
Élève conseillère :	A. Hamels
Secrétaire de la réunion :	A.H. Aïdouni
Représentant des directions d'écoles secondaires :	I. Osman (<i>MAL</i>)
Représentant des directions d'écoles élémentaires :	R. Iddir (<i>CHL</i>)
Représentants des parents :	D. Carisse (<i>DES</i>) D. Ghennai (<i>CHL</i>) I. Hassan (<i>DLS</i>) I. Arnedo (absence) (<i>MAC</i>) J.M. Baqué (<i>ODY</i>) L. Morin (absence motivée) (<i>CAJ</i>) N.S. Barry (<i>OMD</i>) S. Benssoussen (<i>TDJ</i>) S. Lee (<i>OMD</i>) V. Behrens-Nicholls (<i>OMD</i>) C. Civalleri (<i>JUP</i>) E. Sauvé (<i>RIC</i>) F. Chalifoux (absence motivée) (<i>CIJ</i>) C. Perrin (<i>DLS et PPE</i>)
Secrétaire de séance :	A. Colombet

1. Ouverture de la séance

1.1. Appel nominal

Le président ouvre la réunion et souhaite la bienvenue aux gens du public.

1.2. Mots de bienvenue

M. Godbout informe les participants de la visite de la première ministre, dans une école du CEPEO. À cette occasion, elle a annoncé une dotation supplémentaire pour les conseillers en orientation en 7^e et 8^e année. Elle précise également que le Conseil est en cours de préparation du budget 2018-2019. L'information sera disponible à la fin juin sur le site Internet du CEPEO.



2. Adoption de l'ordre du jour

D. Carisse, propose :

QUE soit adopté l'ordre du jour du CPP du 2 mai 2018.

Adopté

3. Adoption du procès-verbal

3.1. Procès-verbal du CPP du 7 mars 2018

C. Perrin propose :

QUE soit adopté le procès-verbal du CPP du 7 mars 2018.

Adopté

4. Audition et réception des présentations

4.1. Mise à jour du comité directeur de renouvellement

J. Hamels informe que la semaine du 23 avril 2018 avait lieu les dernières réunions de travail du Comité directeur de renouvellement. Les participants ont rédigé une lettre avec leurs propositions, à la Première ministre et au ministre de l'Éducation.

4.2. Retour sur le colloque ministériel des CPP

N.S. Barry présente un résumé du colloque ministériel des CPP qui a eu lieu les 20 et 21 avril à Toronto. Une délégation de sept parents du CEPEO ont participé à ces deux journées d'échanges et d'information.

A. Mohamed ajoute qu'elle a été surprise par le fait que peu de parents connaissent l'existence des Comités de participation des parents (CPP), au sein de leur conseil scolaire. Elle encourage les membres du CPP, à communiquer davantage sur cette initiative.

4.3. Vie scolaire : sport à l'école, thinking classroom, auto-régulation

La présentation de R. Iddir, directeur de l'é.é.p Charlotte-Lemieux, a été reportée à la prochaine rencontre, faute de temps.

4.4. Outils d'évaluation au niveau de l'actualisation linguistique

I. Abdi, directeur du Service éducatif - volet pédagogique, est responsable du dossier de littératie. Il note que, durant les dernières années, une évolution du profil langagier des élèves a été constatée.

Dans un souci constant d'amélioration du rendement des élèves en littératie, lui et son équipe travaillent présentement sur l'uniformisation des outils d'évaluation suivants :

- la fiche d'observation GB+
- la trousse d'évaluation en lecture DRA
- la trousse d'acquisition des compétences langagières en français (TACLEF)

L'objectif est d'identifier les besoins en lecture et communication orale des élèves, et proposer les prochaines étapes qui permettront à l'élève, à un groupe, à une classe ou à une école d'assurer sa réussite.

4.5. Programme d'apprentissage des jeunes de l'Ontario (PAJO) et Majeure Haute Spécialisation

G. Labrosse, conseillère pédagogique, présente le programme d'apprentissage des jeunes de l'Ontario. Elle rappelle la pénurie importante de personnel dans les métiers spécialisés.

Le programme PAJO permet aux élèves inscrits :

- d'acquérir une formation pratique et de l'expérience dans un métier spécialisé;
- d'accumuler des crédits d'éducation coopérative en vue de l'obtention du diplôme d'études secondaires de l'Ontario (DESO);
- de s'inscrire comme apprenti auprès du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation professionnelle;
- de suivre gratuitement la composante théorique du Niveau 1 de base de la formation en apprentissage offert dans un collège communautaire et d'obtenir des crédits optionnels en vue du DESO grâce au programme à double reconnaissance de crédits (DRC).

Ce programme est ouvert aux élèves âgés de 16 ans et ayant obtenus 16 crédits.

4.6. Programme canadien pour l'épargne-études

J.A. Perry, conseillère pédagogique, présente le programme canadien pour l'épargne-études.

Le bon d'études canadien est une somme que le gouvernement du Canada dépose dans le régime enregistré d'épargne-études (REEE) d'un enfant pour aider les parents à épargner pour les études postsecondaires. Au total, le gouvernement peut déposer un montant maximal de 2 000 \$.

Les enfants issus de famille à faible revenu ont droit au bon d'études canadien :

- s'ils sont nés le 1^{er} janvier 2004 ou après cette date;
- s'ils sont résidents du Canada.

I. Hassan suggère de communiquer cette information lors de l'inscription de l'enfant à l'école.

4.7. Majeure Haute Spécialisation (MHS)

J.A. Perry, conseillère pédagogique présente le programme Majeure Haute Spécialisation.

Il s'agit d'un plan d'itinéraire d'étude ciblé en lien avec un secteur économique qui comprend quatre cours de spécialisation et des cours d'appui ainsi qu'un stage coop dans le secteur d'emploi.

Ce programme s'adresse aux élèves de 11^e et 12^e année qui veulent faire un apprentissage, entrer sur le marché du travail ou faire des études collégiales ou universitaires. Chaque école secondaire propose des parcours différents.

4.8. Climat, bien-être et sécurité

J.F. Thibodeau, directeur responsable du bien-être et sécurité des écoles, rappelle les six piliers qui soutiennent le bien-être de l'élève :

- santé mentale
- village d'attachement
- école sécuritaire
- équité et inclusion
- climat scolaire positif
- école saine / santé

Il a choisi de se consacrer au dernier pilier, école saine et santé. Son équipe travaille actuellement pour :

- développer des partenariats avec l'Université d'Ottawa, la Faculté de médecine et l'Hôpital Montfort, pour appuyer et accroître le bien-être de l'école.
- créer une certification d'école saine propre au CEPEO.

La vidéo «Écoles saines, communautés saines», est accessible depuis ce lien (<https://www.youtube.com/watch?v=08mQWGnAzvI&t=6s>) .

Il invite les membres du CEPEO, à participer à plusieurs rencontres organisées :

- Soirées d'information sur le cannabis, le 17 mai 2018 à l'é.s.p. De La Salle et le 23 mai 2018 à l'é.s.p. Gisèle-Lalonde.
- Congrès sur le climat scolaire positif, les 29 et 30 mars 2019 au Centre Shaw à Ottawa.

4.9. Subvention pour l'engagement et la participation des parents (PEP) 2018-2019

A.H. Aïdouni a envoyé aux directions d'écoles élémentaires et secondaires, la note relative au financement des conseils d'écoles.

D'une part, les conseils d'école reçoivent une somme de 500 \$ annuellement. Cette somme est déposée dans la gestion bancaire (Fonds scolaires) et doit être dépensée durant l'année en cours.

D'autre part, les conseils d'école peuvent faire une demande financière, dans le cadre de la subvention pour l'engagement et la participation des parents (PEP). Les conseils ont jusqu'au 5 juin, pour présenter une demande pour l'année 2018-2019. Les informations sont disponibles sur le site Internet (<http://www.edu.gov.on.ca/fre/parents/reaching.html>).

Enfin, le conseil scolaire peut faire une demande pour des actions régionales. A.H. Aïdouni propose que soit présentée une demande pour l'organisation des cafés-communauté, série d'ateliers destinée aux parents nouvellement arrivés au Canada. J. Hamels propose d'ajouter un atelier sur la présentation du fonctionnement du conseil d'école.

5. Tour de table

J. Hamels rappelle que cette réunion est sa dernière en tant que président du Comité. Il souligne que les parents ne doivent jamais hésiter à poser des questions et que les élèves doivent toujours être au centre des préoccupations.

6. Levée de la séance

I. Hassan, appuyé par N.S. Barry, propose :

QUE soit levée la réunion du CPP à 20 h 45.

Adopté